



le service,  
**c'est nous**



le geste,  
**c'est vous**

**ENSEMBLE,  
AGISSONS POUR UNE  
VILLE PROPRE !**

# TOUS ACTEURS POUR UNE VILLE PROPRE !

Tous les jours, du lundi au vendredi, des agents municipaux sont mobilisés pour le nettoyage de la ville. C'est au quotidien une benne entière de déchets qui est ramassée par nos équipes. Nous les remercions pour ce travail. Toutefois la propreté est l'affaire de tous : il est important que chacun soit respectueux de notre cadre de vie. Faut-il rappeler que tout jet de détritrus sur la voie publique est passible d'une verbalisation au titre du code de l'Environnement ?

Lors du dernier Conseil municipal, qui s'est tenu le 8 février 2022, les élus ont décidé de mettre en place une participation forfaitaire pour le ramassage des dépôts sauvages. En effet, des déchets de toute nature sont abandonnés sur le territoire communal. Autant d'actes d'incivilités qui portent atteinte à la salubrité, à la santé, à la sécurité publique, mais aussi à l'image de notre ville. Ils représentent de surcroît un coût non négligeable de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an pour notre collectivité.

La recherche systématique des auteurs de dépôts sauvages grâce à l'installation de pièges photographiques et la participation forfaitaire de 700 € pour le ramassage qui viendra en sus de la verbalisation constituent le nouvel arsenal dont la commune se dote pour lutter contre les pratiques de ces délinquants. Il ne s'agit pas seulement de les sanctionner, mais bien de les dissuader de commettre de tels agissements.



**DIDIER FISCHER**

Votre Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Quentin-en-Yvelines

## LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La propreté et la question des déchets concernent tous les acteurs et tous les secteurs. En France, chacun (producteur ou détenteur) est responsable de ses déchets. Nous ne réussissons à améliorer notre cadre de vie, à bénéficier d'une ville propre et agréable que si tout le monde fait un effort à son niveau.

Certains éléments ne changent pas et méritent juste d'être rappelés comme la responsabilité de chaque riverain dans l'entretien de son trottoir (balayage de feuilles, désherbage, déneigement...) ou l'entretien des plantations riveraines d'une voie publique.

Plusieurs évolutions interviennent cette année aussi bien dans la collecte des déchets que dans la lutte contre les dépôts sauvages (vidéosurveillance, facturation des enlèvements...).



**CYRIL LONGUÉPÉE**

Maire-adjoint,

chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux

# LA COLLECTE DES DÉCHETS À COIGNIÈRES



**LES BACS, SACS DE DÉCHETS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR ET RENTRÉS LE SOIR MÊME, AFIN QU'ILS NE RESTENT PAS SUR LE TROTTOIR ! LES COLLECTES DÉCHETS SE FONT MÊME LES JOURS FÉRIÉS !**

## EMBALLAGES RECYCLABLES

### → BACS JAUNES

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, **tous les emballages et les papiers se trient !** Déposez-les en vrac dans le bac à couvercle jaune sans lavage ! (Mais attention, pas les objets). Vous pouvez y mettre : bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques, papiers, cartons et briques alimentaires. À noter que les bacs jaunes sont collectés le jeudi.

## DÉCHETS VERTS

### → SAC PAPIER BIODÉGRADABLE

- Ramassage hebdomadaire d'avril à novembre, chaque lundi de la semaine paire des déchets verts dans les sacs papier biodégradable (fagots ficelés de moins de 1 mètre de long et 50 cm de diamètre). Fourniture annuelle de 40 sacs de 100 litres aux résidents disposant d'un jardin, sur présentation d'un justificatif de domicile à la déchetterie de Maurepas.

## ENCOMBRANTS

### → SUR RDV

- les lundis pour la ville de Coignières (3m<sup>3</sup> maxi)



**OUI**

gros objets, ferraille, bois, meubles, matelas, jouets, vélos



**NON**

déchets dangereux, déchets verts, déchets de chantiers, déchets auto, pneumatiques, vaisselle, textiles

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

### → BACS GRIS

Les ordures ménagères sont collectées dans les bacs gris, à partir de **6 h du matin** :

- les lundis dans les zones pavillonnaires,
- les lundis et vendredis dans les collectifs, les administrations et les entreprises (hors Zone d'activités économiques),
- les lundis, mercredis et vendredis pour les grands collectifs (Résidence les Acacias et foyer ADEF) et en ZAE.

## BON À SAVOIR !

### → MISE EN PLACE D'UN TARIF D'ENLEVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES DE 700 €

Les dépôts sauvages de déchets sont inacceptables sur le domaine public et portent atteinte à l'environnement. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, la commune, par le biais du maire, dispose de moyens, notamment au travers des contraventions **pour non-respect des consignes de tri et abandon de déchets**. Ainsi, par délibération du Conseil municipal en date du 8 février 2022, la commune a institué un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages forfaitaire de 700 € qui correspond aux frais engendrés par la ville pour le suivi et l'enlèvement par les services.

**Civisme et responsabilité : STOP aux dépôts sauvages !**





Collecte des déchets

# LA PROPRETÉ ET LA RÉPARTITION ANNUELLE DES DÉCHETS COLLECTÉS À COIGNIÈRES EN CHIFFRES



**64 KM DE VOIRIE**  
→ NETOYÉS

Des agents municipaux sont mobilisés tous les jours, du lundi au vendredi, pour le ramassage des déchets au sol et des déjections canines, vidage des corbeilles, enlèvement des dépôts sauvages, nettoyage des graffitis...



**8 M3 DE DÉCHETS / SEMAINE**  
→ INDÉLICATEMENT JETÉS

Leur ramassage, chaque semaine, sur la voie publique, entraîne un coût humain et financier pour la commune



**30 À 50 M3 DE DÉPÔTS SAUVAGES / MOIS**

→ SE DÉVERSENT SUR LA VILLE

L'enlèvement et le transport par les agents municipaux à la déchetterie, engendre un coût notable pour la Ville.



**1/3 DES POUBELLES RÉSIDUELLES**  
→ SONT DES BIODÉCHETS

Elles sont composées de déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisine, feuilles mortes...). Levier majeur pour réduire à la source nos déchets, leur tri à la source deviendra obligatoire pour toutes et tous, citoyennes, professionnels et collectivités locales en décembre 2023.



**7 DÉCHETTERIES**

→ ACCESSIBLES AUX COIGNIÉRIENS

L'accès aux déchetteries de l'agglomération se fait grâce à une carte déchets que vous pouvez demander à [dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr). Les particuliers peuvent déposer en déchetterie, notamment celle de Maurepas : bois, déchets ménagers spéciaux (solvants, aérosols, acides ...), capsules, déchets d'équipements électriques et électroniques (piles, batteries, équipements informatiques, petit électroménager...), déchets verts, huiles alimentaires, huiles végétales, meubles, néons-lampes, pneus, radiographies, textiles, verre...

[sqy.fr/dechets](http://sqy.fr/dechets)

# DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE



**3 À 12 MOIS**

Mouchoir en papier,  
Journal (quotidien),  
Allumette



**8 À 10 MOIS**

Peau de banane



**1 À 5 ANS**

Ticket de métro/bus,  
Mégot de cigarette,  
Papier de bonbon,  
Chewing-gum



**100 À 500 ANS**

Bouteille en plastique,  
Briquet en plastique,  
Canette de boisson,  
Sac plastique

## OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS ! POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À DISPOSITION



**VERRE**  
→ 7 CONTENEURS

- Parking de la Gare
- Rue des Louveries
- Rue de la Préverdière
- Rue du Mesnil-St-Denis
- Parking du Tennis Club
- Parking Village Centre (ex Silo HLM)
- Allée du Moissonneur

**Le chiffre : 113 tonnes de verre** sont déposées/an\*



**TEXTILE**  
→ 4 POINTS "LE RELAIS"

- Rue de l'Attelage (à l'angle de l'avenue de Maurepas)
- 30 avenue de la Gare
- Parking de la Gare
- Rue des Marchands

**Le chiffre : 20 tonnes de textile** sont déposées/an\*



**PILES ÉLECTRIQUES**  
→ PLUSIEURS POINTS

- Hall d'accueil de la Mairie
- Hall d'accueil du CCAS
- Nombreux commerces en Ville



**DASRI (DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX ET ASSIMILÉS)**  
→ 2 POINTS

Un réseau de collecte des déchets de soins DASRI avec mise à disposition gratuite de "boîtes à aiguilles" dans les pharmacies :

- Pharmacie Pao Vuthea - 3 rue de la Boissière  
01 34 61 47 98
- Pharmacie - C. Cial "Les Halles d'Auchan" - RN10 - 01 34 61 96 04

**+ d'infos : [dastri.fr/nous-collectons](https://dastri.fr/nous-collectons)**



**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
→ EN PAVILLON, EN IMMEUBLE OU DANS VOTRE QUARTIER : VOUS POUVEZ COMPOSTEZ

Les habitants peuvent obtenir un composteur auprès des services de l'Agglomération de SQY. Le tarif est de 25 € pour un composteur de 300 L et de 30 € pour un composteur de 570 L. Les services vous accompagnent à l'utilisation de ce composteur par une formation :

**<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/services-et-vie-pratique/gerer-ses-dechets-obtenir-un-composteur>**



# COIGNIÈRES, BELLE ET PROPRE : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



## L'ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS ET DES HAIES : UNE NÉCESSITÉ

Chaque propriétaire ou copropriétaire est chargé de l'entretien de sa partie de trottoir (l'entretien se limite à un passage d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau). Cela concerne le nettoyage des feuilles mortes et débris, le dégagement de la neige ou du verglas, le désherbage, l'épandage de sel en hiver... De plus, les habitants doivent également entretenir leurs haies le long des voies communales, afin de ne pas gêner la circulation des piétons et de permettre la lisibilité des panneaux de signalisation routière (article R116-2 du code de la voirie routière).



## LES ENTREPRISES ONT AUSSI DES OBLIGATIONS :

L'entreprise a une responsabilité en tant que producteur de déchets, mais également en tant que producteur pour certains produits : dans la REP (responsabilité élargie du producteur), le producteur se voit attribuer la responsabilité de la gestion des déchets des produits en fin de vie. L'entreprise doit :

- 1 ■ Vérifier que son prestataire peut recevoir ses déchets.
- 2 ■ Vérifier que ses déchets sont bien admis dans une installation adéquate, en particulier pour les déchets dangereux.
- 3 ■ Tenir un registre de ses déchets.

Les entreprises doivent confier par contrat, à un prestataire agréé, la gestion de leurs déchets. Sous certaines conditions, les enseignes, artisans et commerces qui produisent de faibles volumes de déchets peuvent utiliser le service public de collecte des ordures ménagères.

[ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/obligations-reglementaires](https://ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/obligations-reglementaires)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ **DES INITIATIVES  
CITOYENNES  
ET COLLECTIVES**

Chaque année la commune organise et accompagne des collectes des déchets et des campagnes de sensibilisation auprès des plus jeunes. La propreté, c'est l'affaire de tous !

**SAINT  
QUENTIN  
EN YVELINES**  
Terre d'innovations

## UNE QUESTION SUR LE TRI ? SQY VOUS RÉPOND



0800 078 780

(service et appel gratuits)

[dechets@sqy.fr](mailto:dechets@sqy.fr)

[SQY.FR/DECHETS](https://www.sqy.fr/dechets)

**COIGNIÈRES**  
ECO SOLIDAIRE PAR NATURE  
[coignieres.fr](https://www.coignieres.fr)

## UNE INTERVENTION EN VILLE ? SIGNALEZ-LA EN MAIRIE

(Dépôts sauvages, bris de glaces, de vitrines d'abris-bus, dégâts d'accidents de voitures...). Secrétariat des Services techniques en Mairie : [dt.accueil@coignieres.fr](mailto:dt.accueil@coignieres.fr)

01 30 13 17 70